

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0984**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Travaux de restructuration du collège Professeur Marcel Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler - Lot n° 4 : couverture, étanchéités - Lot n° 12 : carrelage, faïence - Lot n° 13 : sols souples - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

**Commission permanente du 11 juillet 2016****Décision n° CP-2016-0984**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux de restructuration du collège Professeur Marcel Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler - Lot n° 4 : couverture, étanchéités - Lot n° 12 : carrelage, faïence - Lot n° 13 : sols souples - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le collège Professeur Marcel Dargent construit dans les années 1980 est un établissement scolaire situé au cœur du quartier Louis Lumière à Lyon 3°.

Il occupe intégralement la parcelle qui lui est dédiée, bordée au sud par le cours Albert Thomas, l'entrée des élèves se faisant par la rue Jeanne Koehler à l'ouest.

Les bâtiments sont implantés en forme de U pour créer une cour centrale et aménager une voie de service périphérique non accessible aux élèves.

Les bâtiments en rez-de-chaussée plus 1 étage (R+1) et rez-de-chaussée plus 2 étages (R+2) au nord regroupent l'administration, les locaux des enseignants, la demi-pension et les cours d'enseignement généraux et spécifiques.

Le bâtiment sud, relié aux précédents par une passerelle à l'est est destiné aux sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) bâtiment et restauration.

Les constructions sont en béton armé préfabriqué sur vide sanitaire avec des planchers à caissons, des panneaux de façade gravillonnées et des toitures terrasses.

L'approche thermique était très innovante pour l'époque puisque les panneaux de façade comportent des panneaux solaires pour la production d'eau chaude, stockée dans des ballons d'accumulation dans la chaufferie du sous-sol. Les planchers sont chauffants.

L'ensemble du bâtiment est dans son état d'origine.

L'ambition de cette opération est double :

- requalifier l'ensemble des locaux scolaires pour qu'ils répondent aux besoins actuels des enseignants et des élèves en redistribuant les espaces dans les volumes existants,
- redonner une identité visuelle plus actuelle de l'établissement du côté du cours Albert Thomas en l'ouvrant sur la ville.

Le parti d'aménagement pris a été le suivant :

Les locaux vont être redistribués de la manière suivante :

- la création d'une salle polyvalente dans l'angle sud-ouest bénéficiant ainsi d'un accès indépendant et pouvant fonctionner en extrascolaire pour des associations du quartier,
- l'aménagement du restaurant scolaire fonctionnant en self avec une extension au nord, de plein pied avec la cour de récréation qui sera intégralement remise au niveau des rez-de-chaussée existants et l'aménagement d'une cuisine neuve d'une capacité de production de 600 à 700 repas par jour,
- l'aménagement de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) restauration avec sa cuisine d'application adossée à la précédente ainsi que la section bâtiment dans la même aile,
- une nouvelle distribution des locaux d'enseignement dans les espaces libérés,
- la création de 2 préaux extérieurs de part et d'autre de la cour de récréation.

Les espaces extérieurs et les façades seront traités de la manière suivante :

- les clôtures sur le cours Albert Thomas seront retravaillées en alternant un traitement de grilles et de murs banchés. Le pan coupé de l'angle Rebatel restera ouvert pour mettre en valeur l'œuvre d'art existante sur le site,
- le long du cours Albert Thomas, le traitement avec un mur de clôture à l'est s'ouvre progressivement pour être traité intégralement avec une grille ouverte au droit de la salle polyvalente pour une parfaite lisibilité depuis l'espace public,
- les nouvelles clôtures seront suffisamment hautes pour empêcher toute intrusion sur le site,
- tous les espaces verts seront enrichis par la plantation de nouvelles essences d'arbres et de végétaux,
- l'entrée sera marquée symboliquement par un porche ouvert donnant accès à la cour centrale,
- la cour de récréation sera remise au niveau des rez-de-chaussée pour permettre un accès de plein pied à tous les bâtiments,
- les façades en béton sont conservées et repeintes sur le cours Albert Thomas,
- des ensembles vitrés importants en aluminium laqué sont créés au sud pour la salle polyvalente et la salle à manger afin d'éclairer naturellement les locaux et d'ouvrir l'établissement sur la cité,
- la protection solaire est réalisée avec des stores "screen" extérieurs,
- les accès véhicules sont inchangés avec un accès au nord-ouest pour le stationnement des enseignants qui se poursuit par la voie de service utilisée pour les livraisons du restaurant scolaire et une sortie sur la rue Koehler.

Le phasage de l'opération est organisé en 4 phases :

- la phase 1 consiste à traiter le volume sud du collège avec la création de la salle polyvalente, du restaurant scolaire et des 2 sections Segpa,
- les phases 2 et 3 consistent à réaménager et redistribuer l'ensemble des autres locaux d'enseignement,
- la phase 4 consiste à traiter tous les abords et la cour de récréation.

L'ensemble de l'opération est décomposée en 16 lots et se déroule sur 3 années successives.

Cette décision concerne les 3 lots suivants :

- lot n° 4 : couverture - étanchéité,
- lot n° 12 : carrelage - faïence,
- lot n° 13 : sols souples.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de restructuration du collège Professeur Marcel Dargent.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
4	couverture - étanchéité	entreprise AM ETANCH	164 637,70	197 565,24
12	carrelage – faïence	entreprise SIAUX	244 655,01	293 586,01
13	sols souples	entreprise AUBONNET	197 024,74	236 429,69

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 4 : couverture - étanchéité ; entreprise AM ETANCH pour un montant de 164 637,70 € HT, soit 197 565,24 € TTC,
- lot n° 12 : carrelage - faïence ; entreprise SIAUX pour un montant de 244 655,01 € HT, soit 293 586,01 € TTC,
- lot n° 13 : sols souples ; entreprise AUBONNET pour un montant de 197 024,74 € HT, soit 236 429,69 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 34 - Education formation, individualisée sur l'opération n° OP3355A, pour un montant de 10 300 000 € TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 à 2019 - compte 231 312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.**